

Programme Réseaux des Zones Arides

DOSSIER

**Pastoralisme, Conservation
et Développement dans la
Région du Grand Serengeti**

M.S. Parkipuny

IIED

INTERNATIONAL
INSTITUTE FOR
ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT

Dossier No. 26

Juin 1991

Ce dossier est la version revue et corrigée d'un rapport initialement commandé par le **Projet de conservation et de développement du Ngorongoro (Ngorongoro Conservation and Development Project - NCDP)**, plate-forme de collaboration du Ministère tanzanien du tourisme, des ressources naturelles et de l'environnement, de l'Autorité du domaine de conservation de Ngorongoro (Ngorongoro Conservation Area Authority - NCAA) et de l'Union mondiale de conservation (World Conservation Union - IUCN). L'Agence norvégienne pour le développement international et le Fond de Contrepartie de l'Aide Alimentaire de la Communauté Européenne ont apporté leur soutien financier au projet. Les vues exprimées en ces pages sont celles de l'auteur, et ne reflètent pas nécessairement les opinions du NCDP.

L'auteur

Moringe ole Parkipuny a été député du district du Ngorongoro de 1980 à 1988. Né dans le Domaine de conservation du Ngorongoro, il demeure activement intéressé par le développement pastoral et par la gestion du Domaine de conservation. Il est actuellement Secrétaire exécutif d'une ONG locale, la Population intégrée de Korongoro tournée vers la conservation (Korongoro Integrated People Oriented to Conservation - KIPOC), qui tente de promouvoir l'intégration de la production pastorale avec la conservation de la faune dans le district. M. Parkipuny est l'auteur de nombreux articles et rapports sur ces différents sujets, et prépare actuellement un ouvrage sur l'avenir de l'écosystème du Serengeti.

Pastoralisme, Conservation et Développement dans la Région du Grand Serengeti

M.S. Parkipuny

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
1. DONNÉES DE BASE	1
1.1 La protection conventionnelle de la faune	1
1.2 Les domaines protégés en Afrique de l'Est	3
1.2.1 Le Parc national des Masai Mara	4
1.2.2 Le Parc national du Serengeti	4
1.2.3 Le Domaine de conservation du Ngorongoro	5
2. CONTRADICTIONS DES CONCEPTS, CONTRADICTIONS DES POLITIQUES	6
2.1 La contradiction tanzanienne	6
2.1.1 Le Domaine de conservation du Ngorongoro	8
2.2 Le biais de l'agriculture emblavée	11
3. CONCLUSIONS	12
RÉFÉRENCES	15

PASTORALISME, CONSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DU GRAND SERENGETI

1. DONNÉES DE BASE

Cratère du Ngorongoro, Serengeti, Masai Mara, voilà des noms évocateurs d'images paradisiaques dans le monde du tourisme. La renommée de ces destinations est mondiale, tant est grand leur capacité, en tant qu'attractions naturelles, de garantir à leur visiteurs de mémorables expériences. La valeur touristique des ces territoires fait l'objet de publicités, en Afrique de l'Est comme partout ailleurs. Le Serengeti et le Mara doivent leur réputation au spectacle qu'y offre la plus grande concentration d'ongulés au monde.

Pourtant, la région du Serengeti (voir Figure 1) est certainement bien plus qu'une zone de faune sauvage; c'est aussi le foyer de dizaines de milliers d'autochtones dont le destin est demeuré largement ignoré face au efforts de préservation de la faune. Pour comprendre comment une telle situation a pu se développer, il nous faut nous placer dans une perspective historique.

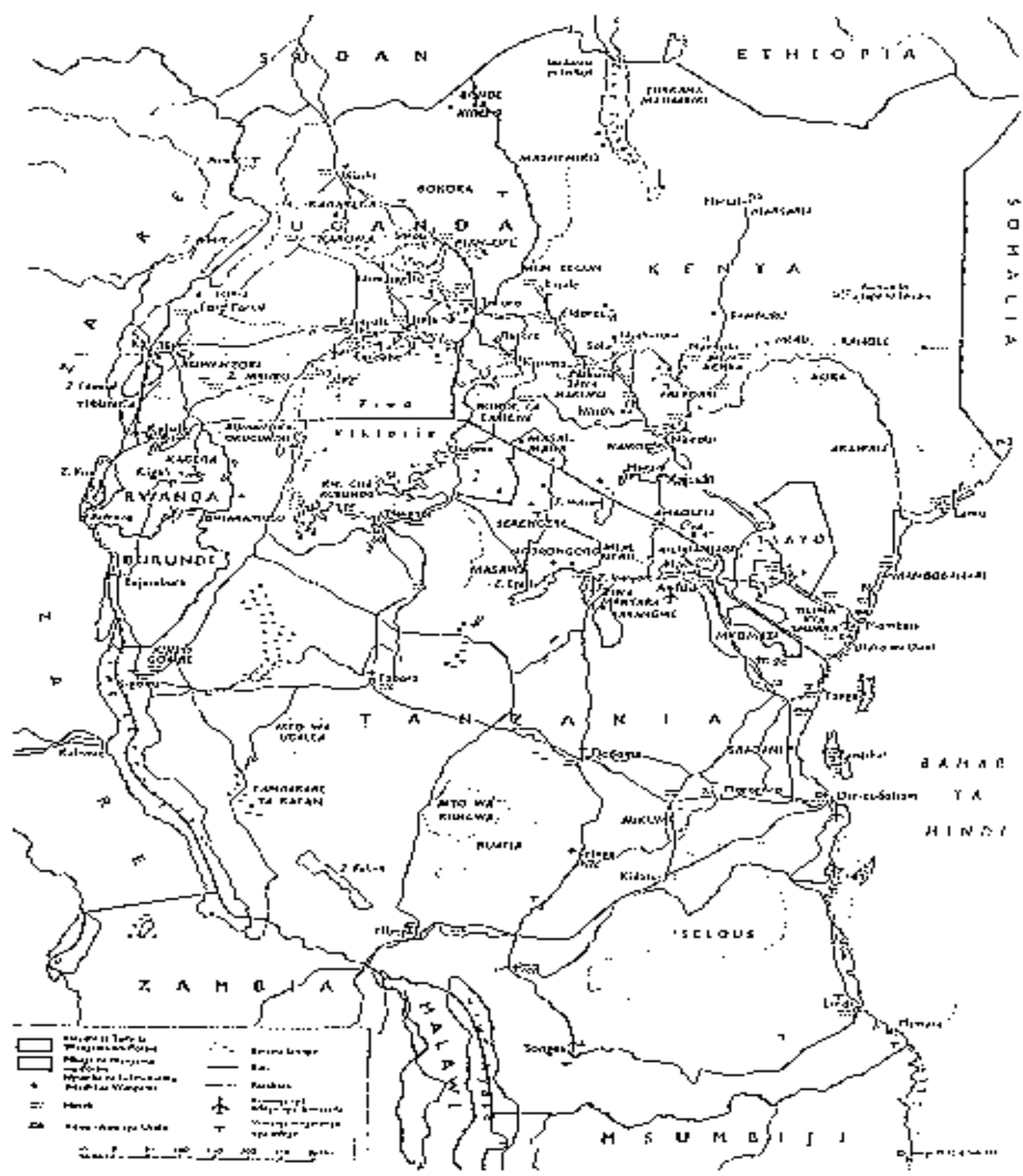
1.1 La protection conventionnelle de la faune

En de nombreux points du monde, la chasse est depuis longtemps un passe-temps populaire des sections privilégiées de la société humaine, et une source essentielle de protéines pour les pauvres. En Europe, quand la population giboyeuse déclina suite à la révolution industrielle, les cours royales proclamèrent certaines zones "domaines de chasse réservée", où la chasse par les paysans était prohibées, et qualifiée de braconnage.

Quand les colonisateurs européens arrivèrent en Amérique du Nord, ils rencontrèrent des communautés indigènes vivant sur un immense continent doté d'une extraordinaire richesse en ressources biologiques. Au cours de leur conquête de ces terres, les colons massacrerent les Indiens et pillèrent ce riche héritage biologique. Partant de la côte atlantique en direction de l'Ouest, ils construisaient des chemins de fer à travers le continent afin d'ouvrir tout le pays à l'entreprise et à la colonisation. Des pelotons de bons tireurs abattirent aussi bien les Indiens que des troupeaux entiers d'animaux sauvage.

Les dimensions du carnage enduré par la faune lors de cette période de l'histoire américaine sont restées inégalées depuis, même si on en a connu la reproduction, sur plus petite échelle, au cours de la colonisation de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, et de nombreuses autres pays.

FIGURE 1 : CARTE DE L'AFRIQUE DE L'EST AVEC LES ZONES DE CONSERVATION ET LES CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES PRINCIPALES INDIQUEES



1.2 Les domaines protégés en Afrique de l'Est

Lorsque les européens pénétrèrent dans l'intérieur de l'Afrique de l'Est, ils furent subjugués par l'immense richesse de la faune qu'ils y trouvèrent. En guise de première réaction à cette extraordinaire découverte, ils se livrèrent des décennies durant à une orgie de chasse. Avec le temps, ce massacre continué finit par amener plusieurs espèces d'animaux sauvages au seuil de l'extinction. Ici, tout comme en Amérique, ce fut la prise de conscience de ce fait par quelques membres clairvoyants du groupe dominant, qui fut à l'origine de campagnes publiques pour la préservation du riche héritage faunique de la région, campagnes qui poussèrent l'administration coloniale britannique à promulguer en 1920 la première législation de protection du gibier en Afrique de l'Est (Saibull, 1978). Mais ce n'est que dans les années 40 qu'on établit des zones totalement protégées. En 1940, le Serengeti vit sa position améliorée, le faisant passer du statut de réserve fermée à celui de parc national pionnier de la région (Hayes, 1977). Le premier parc établi au Kenya fut le Parc national de Nairobi, ainsi proclamé officiellement en 1947.

En 1975, le gouvernement kenyan proclama une nouvelle politique de la faune, suivie l'année d'après par la Loi de gestion de la conservation de la faune (Wildlife Conservation Management Act). La politique nouvelle conduisit à la fusion des Parcs nationaux avec le Service du Gibier, afin de former le Service de conservation et de gestion de la faune (Wildlife Conservation and Management Department - WCMD). Le WCMD reçut pour mandat d'intégrer la conservation de la faune au bien-être des communautés humaines locales. Ces changements furent suivis d'un plan intégral de développement de la conservation faunique et du tourisme, tandis qu'on établissait l'Unité de planification de la faune (Wildlife Planning Unit - WPU) devant apporter aux régions protégées un soutien pertinent en matière de planification (Western, 1982).

On fait la distinction, au Kenya, entre parcs nationaux gérés directement par le WCMD pour le compte du gouvernement central et réserves nationales possédées et gérées par les conseils de comtés. Bien que le WCMD promulgue les principes directeurs de la politique nationale et apporte aux réserves nationales son soutien technique ainsi que ses conseils réguliers, les conseils de comtés bénéficient d'une grande autonomie de gestion de leurs réserves respectives.

Le Kenya a connu un succès remarquable dans la promotion de son potentiel touristique. Des campagnes de publicité continues et rigoureuses à l'étranger, jointes à la qualité des services offerts sur place, ont permis au pays de développer une industrie touristique lucrative. Elle a connu une croissance régulière, arrivant à être aujourd'hui

le secteur apportant le plus de devises à la République. Le Kenya a même dépassé d'autres pays africains, pourtant dotés de caractéristiques naturelles supérieures, de populations fauniques plus importantes et d'environnements plus diversifiés.

Depuis l'indépendance de la Tanzanie, acquise en 1961, ce pays a multiplié presque par trois le nombre de ses parcs nationaux, passés de quatre à onze. Ces parcs représentent, avec les réserves de gibier, les réserves forestières et les zones de gibier contrôlées, quelques 26% de la superficie des terres du pays, ce qui situe la Tanzanie parmi les rares pays du monde ayant mis de côté, pour la protection de la faune, une proportion si élevée de leur territoire. Mais en dépit de l'extraordinaire attrait de cet immense potentiel touristique, la contribution de ce secteur à l'économie nationale est demeurée ridicule, reflétant en cela des années d'indécision quant au rôle du tourisme dans le développement de la nation.

1.2.1 Le Parc national des Masai Mara

Le Cratère du Ngorongoro, le Parc national du Serengeti et la Réserve Masai Mara sont les zones protégées les plus populaires de Tanzanie et du Kenya. Le Masai Mara, au Kenya, est actuellement, et de loin, la zone de visite de la faune la plus courue d'Afrique de l'Est. Les habitués de la faune estiment que dans le développement de la culture commerciale du blé sur grande échelle (dû à la poursuite par le Kenya de son objectif d'auto-suffisance en blé) représente une grande menace pour l'intégrité de la réserve. Les cultures emblavées progressent rapidement, jusqu'au limites de la réserve, et menace d'englober la totalité des plaines de Loita au nord-est et du plateau d'Isiria au nord-ouest.

On prévoit deux conséquences négatives majeures de cette expansion. En premier lieu, la perte des plaines de Loita et du plateau d'Isiria enlèvera à la migration faunique des zones de dispersion cruciales. En second lieu, on craint que le déplacement des pastoralistes masai locaux et de leur bétail ne précipite cette population en conflit direct avec la réserve.

1.2.2 Le Parc national du Serengeti

La grandeur du Serengeti tient à l'immense étendue de ses prairies ouvertes et à la présence sur son territoire des plus grand troupeaux de faune migratoire du monde. Le braconnage est le principal problème de ce vaste parc national (14.263 km²) et de la réserve de gibier adjacente de Maswa. On apprécie encore mieux la gravité du problème si l'on tient compte du faible chiffre d'affaire touristique réalisé par le parc, par rapport à ses dimensions, et par rapport à l'ensemble de l'économie tanzanienne, avec son inflation galopante, l'extrême

minceur de ses salaires réels, et la détérioration de la capacité gouvernementale de faire appliquer la loi. Il est d'autres problèmes: l'empiètement croissant des établissements paysans, les incursions illégales, dans le parc, de bétail en quête d'eau et de pâturage, les incendies saisonniers allumés par les chasseurs, braconniers, ramasseurs de miel et rabatteurs de bétail.

1.2.3 Le Domaine de conservation du Ngorongoro (NCA)

Le cratère du Ngorongoro est une des plus grandes caldeïres continues du monde: 610 mètres de profondeur, 20 kilomètres de diamètre et une superficie de 311 kilomètres carrés. La célébrité mondiale de ce cratère tient à la pure beauté physique de ses reliefs volcaniques et à l'abondance et la diversité de ses populations d'animaux sauvages.

Mais la zone concernée est bien plus vaste que le cratère lui-même (Hosbrooke, 1972). Certes, les deux cratères principaux de Ngorongoro et d'Empakaai, ainsi que la gorge d'Olduvai, forment le centre d'intérêt touristique majeur du Domaine de conservation, mais ces attractions n'en constituent qu'une fraction minuscule tout juste 3%. Les forêts (dont la plus grande est de loin la Réserve forestière des hautes terres du nord (Northern Highlands Forest Reserve) occupent 10% du NCA. Les animaux sauvages prédominent dans ces sections du Ngorongoro. Quant aux Masai, qui résidaient dans le cratère jusqu'à leur éviction en 1974, ils se servent encore des pâturages et des points d'eau et de sel dans les cratères et les forêts, sur une base saisonnière, mais seulement avec des permis accordés de temps à autre par l'administration.

On peut distinguer dans le NCA deux zones principales d'utilisation des terres. Le massif des hautes terres non boisées sert surtout aux Masai qui y habitent et y font paître leur bétail. La densité de la faune sauvage y est faible, et les passages de touristes limités. Le reste de ce territoire rural est surtout composé des terres communes de parcours utilisées en saison des pluies par les animaux domestiques et sauvages. L'écologiste canadien H.J. Dirschl a été le premier expert travaillant sur commande du gouvernement et ayant remarqué ce mode naturel d'utilisation des ressources de parcours. Dans son rapport, Dirschl (1966) recommandait que ce mode indigène d'utilisation des terres soit adopté officiellement comme meilleure manière de promouvoir l'usage multiple des terres, tel que stipulé pour cette région par la loi tanzanienne.

Le braconnage, les incendies, la pratique des cultures dans le domaine même et les empiètements sur ses marches méridionales, autant de maux qui ne cessent d'assaillir le Ngorongoro. Cependant, hormis la survie menacée du rhinocéros, ce sont les droits historiques et stipulés des

Masai autochtones (droits d'habiter dans le domaine et de l'exploiter) qui sont devenus la question la plus controversée de la région. Cette disposition statutaire garantissant les droits de la communauté masai locale est devenue une anomalie aux yeux des préservateurs de la faune, qui en souhaitent l'élimination afin que le domaine puisse devenir un Parc national d'où auront disparus les droits locaux d'occupation du sol.

2. CONTRADICTIONS DES CONCEPTS, CONTRADICTIONS DES POLITIQUES

2.1 La contradiction tanzanienne

La Tanzanie, s'étant avec constance conformée au vieux dogme de la conservation, jouit de l'admiration des préservationnistes du monde entier. Pourtant, malgré la fierté et l'engagement indiscutable de l'État envers la protection de la faune, les performances réelles des structures de conservation restent très décevantes. Les régions protégées continuent de souffrir de politiques dépassées, ainsi que du braconnage, de l'isolation vis à vis du public et du dédain sans pitié manifesté par les gestionnaires de la faune envers les sérieuses doléances et les besoins des communautés locales, celles qui partagent la vie des écosystèmes fauniques.

La sécurité de la faune est liée de manière inhérente à celle de son habitat naturel. Dans cette perspective, les zones de gibier contrôlées qui limitent la chasse mais ne contrôlent pas au-delà l'usage de la terre sont pour l'essentiel dénuées de sens. La protection de la faune dans les zones et réserves de gibier contrôlées est la responsabilité de la Division de la faune au Ministère des terres, des ressources naturelles et du tourisme. Mais cette division dépend financièrement d'allocations budgétaires accordées par le gouvernement central.

Dans le contexte actuel de crise économique, les ressources gouvernementales sont consacrées à satisfaire de nombreuses exigences qui se font concurrence. Nombre d'autres engagements étatiques pèsent d'un poids plus important que celui des besoins de la Division de la faune, avec pour conséquence que celle-ci reçoit une allocation budgétaire grossièrement inadéquate. Le résultat final de cette situation est l'incapacité de la Division à accomplir ses devoirs envers les vastes régions, souvent éloignées, qui relèvent de sa compétence. Il serait plus efficace de financer les coûts de la conservation, qui sont un investissement, à partir des revenus tirés de la faune et du tourisme.

Les Parcs nationaux tanzanien (Tanzania National Parks - TANAPA) et l'Autorité du domaine de conservation du Ngorongoro (Ngorongoro Conservation Area Authority - NCAA),

deux institutions qui encaissent et utilisent directement les revenus du tourisme, ont vu leur chiffre d'affaire croître substantiellement avec la progression actuelle de l'industrie touristique. Mais cette question des limites étroites du financement n'est pas la seule cause de dégénérescence ce n'est peut-être pas même la plus fondamentale.

L'approche préservationniste de la conservation va à l'encontre de l'image progressiste de l'État tanzanien. Que la sécurité des animaux dans les zones et réserves de gibier contrôlées et dans les parcs nationaux demeure confiée à des gardes forestiers en armes, sous le commandement de conservateurs, voilà bien une anomalie! Dans un tel contexte, les communautés locales sont perçues comme autant de nids de braconniers potentiels, et on ne les implique donc pas dans les processus décisionnels, pas plus qu'on ne pense qu'elles aient un rôle à jouer dans la conservation.

La compétence et la capacité d'action des gardes forestiers a été améliorée grâce au soutien du gouvernement et des institutions internationales de conservation de la faune, qui leur ont fourni des véhicules, des uniformes, des radios, un avion, des fusils et des munitions, tout ceci relevant d'un effort de préservation de la capacité de maintien de l'ordre juridique. Mais les succès obtenus grâce à ces investissements n'ont eu de valeur qu'à court terme. On a, sans exception, ignoré les populations de Tanzanie qui partagent les habitats avec la faune, on les a tenues à l'écart des efforts de conservation, et ce malgré la contribution qui fut la leur dans le passé. En particulier, les communautés locales ont été forcées par les autorités à percevoir les enclaves de protection de la faune comme autant d'entités exotiques, imposées contre leur volonté et à leurs dépens.

Les autorités chargées de la faune ont refusé de reconnaître ne fût-ce que les plus fondamentales des doléances des communautés locales, dont elles ont persisté à dénier les droits. On a dénié à ces communautés l'opportunité de participer aux processus décisionnels relatifs aux problèmes de leurs terres natales. En tant que communautés, elles n'ont aucun droit à recevoir des avantages directs, ou une part des revenus qu'engendrent le tourisme et la faune. Elles n'ont droit à recevoir aucune compensation (sous quelque forme que ce soit) pour les blessures, perte de vie humaine ou dégâts aux propriétés, causés par la faune. La seule récompense liée à la faune consiste en ce qu'on paie aux individus qui signalent les braconniers aux autorités, et encore ces paiements ne sont-ils dus que si les accusés sont appréhendés et condamnés.

Quant à ceux qui vivent dans le NCA, leur situation n'est guère meilleure. Outre les conséquences débilantes des migrations d'ongulés sauvages, les Masai de Ngorongoro souffrent de traumatismes causés par les conséquences spécifiques du dédain de l'administration pour son mandat de sauvegarde et de promotion des intérêts de la population humaine.

Lors de la création en 1940 du Parc national du Serengeti, comprenant les hautes terres du Ngorongoro, les Masai réagirent en refusant catégoriquement d'obéir aux instructions gouvernementales, qui exigeaient qu'ils abandonnent leur terre natale. La crise qui s'ensuivit fut réglée par l'accord de compromis de 1958. Le gouvernement choisit de diviser le territoire en deux entités: le Parc national du Serengeti et le Domaine de conservation du Ngorongoro, lequel devait fonctionner comme zone à usages multiples de la terre. Les Masai concédèrent leur acceptation de ce compromis, mais seulement après que le gouvernement leur ait promis des droits garantis d'occupation des terres, de priorité de leurs intérêts, et le développement dans le Ngorongoro de ressources aquatiques compensatrices.

Dans son discours au Conseil fédéral des Masai (Maasai Federal Council), le 27 août 1959, le gouverneur du Tanganyika déclarait:

"Une autre question qui concerne les Masai est le nouveau plan de protection du Cratère du Ngorongoro. Je voudrais vous dire à tous, très clairement, que l'intention du gouvernement est de développer le Cratère dans l'intérêt des populations qui l'utilisent. En même temps, le gouvernement a l'intention de protéger les animaux sauvages de la région; mais si un conflit devait se produire entre les intérêts de la faune et ceux des habitants humains, ce sont ceux de ces derniers qui devraient l'emporter. Le gouvernement est prêt à entamer les travaux d'augmentation des points d'eau et d'amélioration des parcours de pâture dans le Cratère et dans la région alentour; de votre côté, il vous faudra faire attention à bien appliquer les accords que vous avez acceptés pour le maintien en bon état du pays rural. Vous ne devez pas détruire les forêts, ni laisser brouter votre bétail dans les zones qui auront été closes dans le cadre des plans de pâturage contrôlé; en même temps, il faut vous assurer de bien suivre les instructions vétérinaires conçues pour prévenir les maladies."

Par la suite, plusieurs barrages furent construits à Kakesio et Endulen et des puits artésiens forés et équipés de pompes diesel à Kakesio et sur les plaines orientales du Serengeti. Ces points d'eau se sont néanmoins rapidement avérés inférieurs aux sources naturelles permanentes de Moru, du Serengeti occidental et du Ngara Nanyuki, que les Masai avaient perdues lors de la création du Parc national du Serengeti. Les barrages se voutèrent ou rompirent dans les deux années suivant leur construction. Les puits artésiens se montrèrent eux aussi décevants, ayant été mal entretenus, alors que celui de Kakesio produisait une eau trop saline pour le bétail sans parler de la consommation humaine. On n'a jamais porté remède à ces déficiences. Jusqu'à ce jour, les Masai du Ngorongoro continuent à souffrir d'un grave manque d'eau, aussi bien pour leur usage domestique que pour abreuver leur bétail.

Lors de la révision de la Loi sur le Ngorongoro, en 1975, les cultures ont été interdites. Lorsque les Masai firent objection à cette proposition, on leur promit qu'on ouvrirait à Ngorongoro une agence de la Société régionale de négoce (Regional Trading Company), pour garantir la disponibilité de fournitures de grain adéquates. On leur a aussi promis aussi de les aider à développer une économie d'élevage plus productive, qui serait source d'une meilleure sécurité alimentaire sans qu'ils doivent recourir à la culture.

La version 1975 de l'Ordonnance de conservation du Ngorongoro (Ngorongoro Conservation Ordinance) n'a pas été modifiée. Or l'administration se livre à sa violation flagrante en ignorant tout simplement la clause de "sauvegarde et de promotion des intérêts des citoyens masai de Tanzanie se consacrant à l'élevage itinérant et à l'industrie laitière", clause qui n'est pour elle qu'un grossier défaut de la législation. Elle s'est détournée de son mandat statutaire de sauvegarde et de promotion des intérêts des Masai indigènes du Domaine. Au lieu de travailler de concert avec la communauté locale pour élaborer un mode pratique d'intégration des intérêts de la population avec ceux de la conservation, les autorités ont essayé d'organiser le départ des Masai du Ngorongoro. Le développement des aspirations des Masai du Ngorongoro ne cesse d'être entravé par la NCAA, dans l'espoir que la pauvreté les amènera, en désespoir de cause, à s'en aller.

Collaborant avec les groupes de pression internationaux préservationnistes, l'administration du Ngorongoro s'est efforcée d'obtenir l'extinction du droit juridique d'occupation du sol par la population du NCA. Ceux qui la composent sont déterminés à garantir l'évacuation des Masai du Ngorongoro, complétant ainsi leur éviction partielle, réalisée au Serengeti. Selon les préservationnistes, le bétail des Masai est responsable du sur-pâturage, de l'érosion des sols et de la diffusion d'herbes désagréables, tout en provoquant des dégâts irréparables à

d'importants sites de fossiles dans la gorge d'Olduvai et à Laetoli. Mais ces mêmes préservationnistes exonèrent de toute responsabilité une faune de plus de deux millions d'animaux, en dépit du fait que ces derniers utilisent les mêmes terres de parcours que seulement 275.000 têtes de bétail.

Les Masai du Ngorongoro estiment qu'ils ont des droits fondamentaux: participer au processus décisionnel de l'Autorité de conservation; être libérés de la faim, des tracasseries et des préjugés; le droit de jouir des avantages dérivés des améliorations de l'élevage, des services éducatifs, sanitaires, et vétérinaires, des points d'eau, des routes et d'autres structures de base. Ils sont convaincus que les promesses de 1959 et 1975 ne leur ont été faites que pour permettre aux autorités d'appliquer des décisions impopulaires en évitant les réactions hostiles. Aujourd'hui encore, les Masai du Ngorongoro n'ont de fait pas voix au chapitre dans la NCAA. On refuse de les employer sous prétexte qu'ils ne veulent pas se saisir des opportunités d'emploi. Alors que plus de 90% des 260 employés de la Réserve Mara au Kenya sont originaires du groupe culturel pastoral Masai, en Tanzanie, sur plus de 180 employés de la NCAA, sept seulement sont des Masai originaires du Domaine, et deux autres viennent des districts de Kiteko et de Monduli. Du point de vue de l'Autorité, au Ngorongoro les seuls "bons" Masai sont ceux qui travaillent individuellement comme informateurs.

Suite à la sévère détérioration de tous les services et infrastructures essentiels, et suite à un dramatique accroissement de la population faunique, les Masai du Ngorongoro ont subi de lourdes pertes en bétail dues à la malnutrition et à tout un éventail de maladies (Field, Moll et Sonkoi, 1988). Les conséquences ont été un taux de vêlement très bas, la diminution de la quantité de lait disponible et une chute brutale des taux de croissance. De nombreuses familles dépendent des grains pour leur subsistance quotidienne (Arhem, 1985); or, bien qu'elles se trouvent en-dessous du seuil de pauvreté, elle n'ont pas d'animaux à vendre pour subvenir à leurs besoins. D'où la clameur qui s'élève pour la restauration du droit à l'emblavement.

Mais la NCAA ne s'émeut guère des difficultés de cette communauté appauvrie qui est pourtant sous sa juridiction. L'Autorité campe sur ses positions, s'opposant au développement dans le Domaine. Elle persiste donc à violer la loi qui devait sauvegarder les intérêts des Masai du Ngorongoro. En guise de justification, elle prétend que, puisque les Masai du Ngorongoro ont des aspirations au développement qui sont autant de droits inaliénables selon les principes de la justice, du droit civil et de l'idéologie politique tanzanienne, ces populations devraient quitter le Domaine pour s'installer sur des terres où, comme le reste de leurs compatriotes, elles

jouiraient de la liberté d'un développement sans contraintes.

2.2 Le biais de l'agriculture emblavée

L'agriculture représente la pierre angulaire des économies nationales du Kenya tout comme de la Tanzanie. En anglais et en français, ce terme dénote la "science et l'art de cultiver le sol afin de produire des végétaux et élever des animaux". En Afrique de l'Est, cependant, l'usage commun de ce mot s'est restreint jusqu'à ne plus faire référence qu'à l'agriculture emblavée. Cela vient du fait que la plupart de ceux qui définissent les politiques et prennent les décisions sont issus de groupes sociaux tournés vers l'agriculture emblavée, que les stratégies nationales de production alimentaire sont constamment orientées en faveur de ce type d'agriculture, et que les recettes en devises proviennent largement de l'exportation des récoltes. En d'autres termes, la conception nationale du développement rural a été formée et définie et continue de l'être sous l'influence dominante d'une culture agraire tournée vers les récoltes. Le développement est devenu largement synonyme de l'accroissement des superficies consacrées aux cultures alimentaires et commerciales. Dans un tel contexte, la production de bétail et les systèmes pastoraux tendent inévitablement à être négligés.

En dehors des régions déjà officiellement consacrées à la protection de la faune et de la flore, l'agriculture emblavée jouit d'une liberté de progression sans limites. La culture s'est vue accorder la priorité sur toute autre utilisation de la terre. Le principe de base de planification de l'utilisation des sols à savoir l'allocation des terres à différents usages en fonction de ce qui leur est approprié est sacrifié partout où l'agriculture emblavée est possible, même si le potentiel réel de culture est marginal, et n'est viable dans le seul court terme.

Cette préférence pour l'agriculture emblavée, propre à toute l'Afrique de l'Est, s'étend aux régions où d'autres utilisations des terres auraient le potentiel de mieux contribuer à l'économie nationale, et conviendraient mieux à la conservation des ressources à long terme. La zone orientale de la Région du Grand Serengeti présente un exemple très révélateur de ce phénomène. Voilà des siècles que cette région a été utilisée par le bétail et la faune sauvage, une coexistence qui s'était avérée amicale jusqu'à l'intrusion de l'agriculture emblavée, la création d'enclaves pour la faune et la croissance démographique explosive des animaux sauvages, autant de facteurs propices à la destruction des ressources et aux conflits.

On se tourne maintenant vers le Plateau de Loita (qui s'étire à travers la frontière jusque dans la Division de Loliondo de Tanzanie) pour s'y livrer à l'agriculture

emblavée. Cette région n'a jusqu'à présent guère connu d'invasion par ce type d'activité agricole, à cause de son éloignement. Mais on y a programmé maintenant une production de blé, d'orge, de maïs et de pommes de terre. Au sud-est, une portion du plateau est occupée par une des rares forêts naturelles à l'état pur encore présentes en Afrique de l'Est. La faune y est riche, avec de grands troupeaux d'éléphants et de buffles. C'est aussi une zone phréatique vitale: elle alimente de nombreux ruisseaux qui coulent vers le nord et le sud, en des lieux où l'eau permet de vivre aux pastoralistes masai, au bétail et à la faune, même dans les coins les plus secs des districts de Kajiado et de Narok.

Le Plateau de Loita se caractérise par une mince couche d'humus, ce qui fait qu'en dépit d'une pluviosité généralement élevée, la région, dans son ensemble, n'est favorable que de manière limitée aux potentialités de culture commerciale que les autorités de Narok et de Loliondo ont l'intention d'introduire. Le long du flanc occidental du plateau, vers la Réserve du Masai Mara et vers le Serengeti, la pluviosité annuelle moyenne est élevée (de 730 à 800 mm) mais l'agriculture commerciale est limitée par le peu de fiabilité de ces pluies et par l'impact des migrations d'ongulés sauvages. Malgré tout cela, une priorité absolue est accordée à l'agriculture emblavée dans tout le district de Narok.

3. CONCLUSIONS

La seconde moitié de notre siècle a vu se développer une prise de conscience des conséquences désastreuses d'une approche irréfléchie du développement, ainsi que des limites de la préservation conventionnelle de la faune. On s'aperçoit de plus en plus que la solution du problème de la conservation ne consiste pas à simplement renforcer les pouvoirs des autorités face aux communautés locales. Bien au contraire, la solution se trouve dans une gestion intégrée et planifiée, visant à harmoniser la conservation des ressources biologiques avec le besoin de vaincre la pauvreté et l'arriération des autochtones. La meilleure compréhension de cette approche qui se fait jour dans les nombreuses organisations internationales s'occupant de développement et de conservation ouvre de nouvelles perspectives pour l'avenir. Une telle approche ne servira pas seulement à restaurer le soutien vital des communautés rurales en faveur des régions déjà protégées, mais contribuera aussi à mobiliser leur soutien pour la création de nouvelles zones de gestion intégrée, d'un genre similaire aux Réserves de Biosphère. Une telle structure représente la meilleure option de résolution des conflits (qui se font de plus en plus nombreux) entre les tenants de la conservation, les communautés locales, et les utilisateurs commerciaux des terres.

Maintenant est le moment ou jamais de rappeler la définition de la conservation émise par la Stratégie mondiale de conservation (World Conservation Strategy): "gestion de l'utilisation humaine de la biosphère afin qu'elle puisse rapporter les avantages durables les plus grands pour les générations présentes tout en préservant son potentiel pour satisfaire les besoins et aspirations des générations futures". Cette stratégie globale a pour objectif l'intégration de la conservation et du développement, afin d'assurer que les modifications imposées à notre planète garantissent la survie et le bien-être de "tous".

La Tanzanie et le Kenya ont tous deux endossé la Stratégie mondiale de conservation, et sont signataires du Programme "Homme et Biosphère" (Man and the Biosphere Programme). Cet engagement est cependant contredit par la domination continue des concepts et pratiques préservationnistes dans la gestion des régions tanzaniennes protégées. On ne saurait mettre en doute la volonté de l'État, dans les deux pays nommés, d'encourager la conservation de la faune. Cependant, toute réthorique mise à part, les réalités des deux pays révèlent qu'on n'a pas encore accordé à l'approche dite "du développement" la moindre interprétation pratique.

Le bétail et la faune sauvage constituent les ressources de base du pays masai, et tous deux représentent un immense potentiel durable pour satisfaire aux besoins de la conservation et d'un développement approprié. Il est urgent et nécessaire que les gouvernements du Kenya et de Tanzanie se dotent de politiques claires et à long terme au sujet de la conservation de la faune et à celui du droit au développement des populations qui vivent en des régions où la faune abonde, au-delà des zones protégées. L'éducation à la faune et les projets de vulgarisation ont leur utilité, mais leur potentiel demeure limité, et leur impact superficiel, tant qu'ils se concentrent sur les zones protégées où règne la philosophie préservationniste. Des changements superficiels, évitant de traiter les besoins socio-économiques légitimes des communautés locales, gâchent les occasions encore possibles d'un partenariat de la conservation et du développement. Une utilisation plus efficiente des ressources naturelles du Grand Serengeti aurait le potentiel non seulement d'améliorer les conditions de vie des populations locales, mais aussi d'assurer l'intégrité à long terme du plus riche des héritages fauniques du monde héritage que des pratiques irréfléchies et des perceptions à courte vue semblent à présent destiner à sa perte.

Le Grand Serengeti présente d'énormes défis, rendus encore plus compliqués par l'énormité de la surface des terres concernées et par les intérêts souvent contradictoires des communautés locales, de deux États-nations, du lobby international de la faune, du tourisme et de l'agriculture.

La tâche qui nous fait face est exigeante. Son accomplissement requiert une compréhension sans distorsion et détaillée des complexités de l'utilisation des terres dans la région et de la dynamique des populations humaines et animales (domestiques et sauvages). Il réclame aussi des investissements sur une échelle capable de produire une stratégie de réconciliation de toutes ces contradictions. Enfin, il faut un engagement véritable et mutuel, de la part de toutes les parties en présence, en faveur de la promotion d'une conservation et d'un développement viables dans le cadre d'une conception globale intégrée.

On ne saurait maintenir plus longtemps le status quo sans que notre patrie subisse une perte de ses deux héritages naturel et culturel. L'éviction de populations indigènes hors de leurs terres est un acte barbare d'aliénation qui frappe précisément ceux qui ont été à l'avant-garde la conservation. Le monde a connu tant de cas d'iniquités faussement justifiées pour complaire à des intérêts particuliers... Mais l'histoire nous montre aussi que la dictature et les actes d'oppression, quels que soient leur forme ou leur déguisement, ne peuvent se perpétuer éternellement. L'approche préservationniste de la conservation de la faune a fait son temps et ses partisans ramment contre le courant de l'histoire. Au début, ils soutenaient la conservation pour les touristes, avec comme leurre les profits que pourraient en retirer les nations pauvres d'Afrique. Mais quand ce mythe finit par exploser et que l'on prit conscience des coûts sociaux du tourisme et de l'échec des parcs nationaux quant à la protection de certaines espèces animales de grande valeur, ces gens-là sortirent un nouvel argument: l'augmentation du bétail, plutôt que de la faune sauvage, ferait se précipiter le Sahara vers l'Équateur!

Les animaux sauvages, tout comme les forêts, comptent parmi les ressources de base de nos nations. La faune sauvage représente une ressource renouvelable inestimable que les pays en voie de développement doivent apprendre à utiliser judicieusement afin d'engranger aujourd'hui ses bénéfices, mais de façon telle que les générations futures soient fières de recevoir l'héritage des générations antérieures. On n'obtiendra pas un tel résultat en bannissant de leur terre natale les gardiens indigènes de la faune sauvage et en les reléguant dans des zones marginales où appauvrissement et privations seraient leur destin.

REFERENCES

- Arhem, K (1985); Pastoral Man in the Garden of Eden, Uppsala: Institute of African Studies.
- Berger, D (undated); Project on Extension for Wildlife Resources Management, Nairobi: Unesco.
- Berger, D (1985); Extension Strategies for Wildlife and Range Conservation and Management, Nairobi: African Wildlife Foundation.
- Swire, T M K (1987); Requirements in Assisting the Hadzabe in their Development Endeavours, Dar-es-Salaam: Institute of Finance Management.
- DDO (1983a); Kajiado District Development Plan for 1984-1988, Nairobi: Ministry of Finance and Planning.
- DDO (1983b); Narok District Development Plan for 1984-1988, Nairobi: Ministry of Finance and Planning.
- Dirschl, H J (1966); Management and Development Plan for the Ngorongoro Conservation Area, Dar-es-Salaam: Ministry of Agriculture, Forests and Wildlife.
- FAO (1978); Report on the Agro-Ecological Zones Project, Vol I, Methodology and Results for Africa, World Soil Resources Report No 48, Rome: United Nations Food and Agriculture Organisation.
- Field, R C, Moll, G and Ole Sonkoi, C (1989); Livestock Development in the Ngorongoro Conservation Area, Ngorongoro Conservation and Development Project: Technical Report No 1.
- Fosbrooke, H (1962); Ngorongoro Conservation Area Management Plan, Dar-es-Salaam: Ministry of Agriculture, Forests and Wildlife.
- Fosbrooke, H (1972); Ngorongoro - The Eighth Wonder, London: Andre Deutsch Ltd.
- GOK (1977); The Wildlife Conservation and Management Act, CAP 376.
- GOT (1974); Ngorongoro Conservation Area Ordinance CAP 413, Dar-es-Salaam: Ministry of Natural Resources and Tourism.
- Grzimek, B and Grzimek, M (1972); An analysis of continued semi-nomadism in the Kaputei Maasai group ranches.
- Harroy, J P (1974); National Parks of the World, New York: Orbis Publ Ltd.
- IUCN/UNEP (1984); An Introduction to the World Conservation Strategy.

Lusigi, W J (1984); Integrated Resource Assessment and Management Plan for Western Marsabit District, Northern Kenya. IPAL Technical Report A-6, Nairobi: Unesco.

Maasai Mara Wildlife Management Committee (1987); Minutes of a meeting held at Kichwa Tembo on 9 September 1987.

NLUFC (1987); Loliondo Land Use Plan (draft), Dar-es-Salaam: National Land Use Planning Commission.

Nielsen, J S (1982); An assessment of the potential of the Loliondo area of northern Tanzania for mechanized wheat production, Dar-es-Salaam: NAFCO.

Saibul, ole S A (1978); The policy process: The case of conservation in the Ngorongoro Highlands, Tanzania Notes and Records: No 83.

Sinclair, A R E and Norton-Griffiths, M (eds) (1979); Serengeti: Dynamics of an Ecosystem, Chicago: University of Chicago Press.

Western, D (1982); Amboseli National Park: Enlisting landowners to conserve migratory wildlife, Ambio 11 (5).

WTO (1987); Yearbook of Tourism Statistics, Vol II, Madrid: World Tourism Organisation.



Dryland Networks Programme

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT

3 Endsleigh Street, London WC1H 0DD, England

Tel: (44-71) 388.2117 Fax: (44-71) 388.2826

Telex: 261681 EASCAN G